

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

Défense nationale.

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Antoine COURRIÈRE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Erich Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 48), 2588 (tome VII) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du Service des Essences des Armées pour 1973 se présente sous la même forme que celui de 1972, et globalement en diffère fort peu en recettes et en dépenses : elles sont, en effet, arrêtées à 723,3 millions de francs de crédits de paiement en 1973 pour 712,3 millions de francs de crédits de paiement en 1972, soit + 11 millions de francs, c'est-à-dire + 1,5 % environ.

Les autorisations de programme passent de 34,4 millions de francs en 1972 à 37,6 millions de francs en 1973, soit une augmentation un peu plus importante, de 9,3 % : + 3,2 millions de francs.

Par grandes masses, ce budget se présente ainsi :

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage.
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation :				
Cessions de carburants et ingrédients	649,6	668,4	+ 18,8	+ 2,9
Cessions de matériels et de services	15,6	16,1	+ 0,5	+ 3,2
Créances nées au cours de la gestion	3	3	»	
Remboursement par les Armées de dépenses extra-industrielles.	2,4	2,6	+ 0,2	+ 8,3
Total	670,6	690,1	+ 19,5	+ 2,9
b) Investissements :				
Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches.	0,8	0,7	— 0,1	— 12,5
Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour gros entretien des installations industrielles..	22	17,5	— 4,5	— 20
Prélèvement sur le fonds de réserve pour dépenses d'infrastructure et d'équipement.....	7,2	4	— 3,2	— 44,4
Contribution du budget général pour les installations extra-industrielles	11,7	11	— 0,7	— 5,9
Total	41,7	33,2	— 8,5	— 20,4
Total général.....	712,3	723,3	+ 11	+ 1,5

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage.
<i>2° Dépenses prévues.</i>				
<i>a) Exploitation :</i>				
Personnel et charges sociales....	68,4	74,9	+ 6,5	+ 9,5
Achats de carburants et ingrédients	557,8	568,7	+ 10,9	+ 1,9
Dépenses d'exploitation.....	22	23,9	+ 1,9	+ 8,6
Achat et entretien de matériel extra-industriel	2,4	2,6	+ 0,2	+ 8,3
Versement au fonds d'amortissement	20	20	»	
Total	670,6	690,1	+ 19,5	+ 2,9
<i>b) Investissements :</i>				
Etudes et recherches.....	0,8	0,7	— 0,1	— 12,5
Infrastructure et équipement des installations industrielles.....	29,2	21,5	— 7,7	— 26,4
Infrastructure et équipement des installations extra-industrielles.	11,7	11	— 0,7	— 5,9
Total	41,7	33,2	— 8,5	— 20,4
Total général.....	712,3	723,3	+ 11	+ 1,5

Les autorisations de programme se répartissent ainsi :

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage.
Etudes et recherches.....	0,7	0,8	+ 0,1	+ 14,3
Investissements industriels.....	23	24	+ 1	+ 4,3
Investissements extra-industriels..	10,7	12,8	+ 2,1	+ 19,6
Total	34,4	37,6	+ 3,2	+ 9,3

En crédits de paiement, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est donc en partie couverte par une diminution des investissements ; par contre, celle des autorisations de programme permettra au Service de lancer davantage de travaux d'investissement.

I. — Situation financière du Service.

Les résultats de la dernière année dont les comptes ont été arrêtés (1971) font apparaître un excédent de recettes de 19,6 millions de francs.

La comparaison des prévisions faites lors de l'élaboration du budget de 1971 et des résultats comptables donne, en gros, les résultats suivants :

	Prévisions pour 1971.	RESULTATS comptables.		DIFFERENCES	
		Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
(En millions de francs.)					
Exploitation	606,7	651,5	631,9	+ 44,8	+ 25,2
Etudes et recherches....	1	0,9	0,9	— 0,1	— 0,1
Investissements	33,5	31,5	31,5	— 2	— 2
Total	641,2	683,9	664,3	+ 42,7	+ 23,1
Excédent de recettes.			19,6		
			683,9		

L'exercice précédent (1970) s'était soldé par un déficit de 1,1 million de francs : il y a donc eu un net redressement de la situation financière globale.

La gestion des différents fonds que doit réglementairement constituer le Service ne présente aucune particularité à la date du 31 décembre 1971 :

— le fonds d'approvisionnement est maintenu au niveau fixé par l'article 32 de la loi de finances n° 67-1114 du 21 décembre 1967, soit 103 millions de francs ;

— le fonds d'amortissement, qui s'élevait à 23,8 millions de francs au début de l'année, est arrêté à 28 millions de francs après prélèvement des dépenses de renouvellement et de grosses réparations des bâtiments et de l'outillage, s'élevant à 18 millions de francs ;

— le fonds de réserve passe de 7,2 millions de francs au 1^{er} janvier à 22,2 millions de francs en fin d'année, compte tenu des dépenses imputables et du versement de l'excédent de recettes de 19,6 millions de francs signalé plus haut.

Quant aux prévisions faites pour l'année 1972, elles laissent apparaître un excédent de recettes de l'ordre de 8 millions de francs : la révision de tarifs qui a eu lieu en août et une meilleure connaissance de l'incidence des variations de prix doivent permettre de serrer d'assez près la réalité.

II. — Recettes et dépenses d'exploitation.

1. — EVOLUTION DES RECETTES

Les recettes du Service proviennent essentiellement des ventes de produits (carburants et ingrédients) aux différentes parties prenantes c'est-à-dire les trois Armées, les Directions techniques dotées ou non de comptes de commerce, et certains services se ravitaillant directement auprès du Service des Essences des Armées. Il existe en outre quelques clients civils.

Les prévisions faites pour 1972 et 1973 peuvent s'analyser ainsi en valeur :

CLIENTS	1972	1973	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
Clients militaires :			
Armée de Terre.....	144,3	149,1	+ 4,8
Armée de l'Air.....	348,2	363	+ 14,8
Marine	45,9	38,4	— 7,5
Gendarmerie	33,2	36,5	+ 3,3
Directions techniques.....	51,9	58	+ 6,1
Autres services.....	33,3	30,6	— 2,7
Total services militaires....	656,8	675,6	+ 18,8
Clients civils :			
Transports (Secrétariat général à l'Aviation civile).....	0,9	0,7	— 0,2
Anciens combattants, sociétés civiles dans le cadre de leurs marchés, etc.	0,4	0,4	»
	1,3	1,1	— 0,2
Armées alliées, O. T. A. N. et divers, recettes accessoires.....	12,5	13,4	+ 0,9
Total général.....	670,6	690,1	+ 19,5

La part des clients civils est donc très faible dans l'ensemble. Pour les services militaires, on notera l'importance de l'Armée de l'Air (essence avion et carburéacteur) et la faiblesse de la Marine, qui n'apparaît ici que pour les produits concernant l'Aéronautique navale puisqu'elle approvisionne elle-même les produits noirs (mazout et gas-oil) nécessaires aux bâtiments de la flotte.

Le volume des cessions consenties augmente également d'année en année. Globalement et par nature de produit, l'évolution est la suivante :

	1970	1971	1972	1973
	(En mètres cubes.)			
Carburants terrestres	211.967	215.743	235.419	245.797
Essence avions	81.927	74.683	79.557	69.973
Carburéacteurs	985.833	1.000.816	1.104.013	1.121.649
Total	1.279.727	1.291.442	1.418.989	1.437.419
Variation d'une année sur l'autre :				
En quantité	+ 11.715	+ 127.547	+ 18.430	
En pourcentage	+ 0,9 %	+ 9,9 %	+ 1,3 %	

La répartition en volume par partie prenante peut également être intéressante :

	1970	1971	1972	1973
	(En mètres cubes.)			
Armée de Terre	142.619	146.187	164.179	166.452
Armée de l'Air	865.846	872.872	967.907	979.912
Marine	112.271	116.329	125.717	127.526
Gendarmerie	23.822	23.028	25.661	26.390
Autres services militaires.....	134.534	132.379	134.491	136.109
Clients civils	635	647	1.034	1.030
Total	1.279.727	1.291.442	1.418.989	1.437.419

L'activité du Service des Essences croît donc chaque année de manière importante : les prévisions faites pour 1972, qui portaient sur 1.346.965 mètres cubes, se sont révélées un peu trop faibles. Celles de 1973 risquent également d'être dépassées si l'activité des forces aériennes s'accroît.

Les prix de cession appliqués en 1971 et 1972 sont en hausse jusqu'au deuxième semestre 1972. Ils diminuent ensuite légèrement :

	1971		1972	
	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Premier semestre.	Deuxième semestre.
	(En francs par hectolitre.)			
Essence auto	100,39	101,23	101,99	101,49
Essence avion 100/130	103,05	103,86	104,44	103,86
Carburacteur TRO	30,77	31,89	31,82	31,24

Les prix courants de ces produits à l'importation ont commencé à baisser dès les mois d'août et de novembre 1971, mais cette baisse n'a pu être répercutée immédiatement en raison des stocks constitués à des prix plus élevés.

Le budget de 1972 a été établi avec des prix plus élevés que les prix de cession, la possibilité d'une nouvelle hausse des tarifs ayant été envisagée à l'époque :

Essence auto.....	103,31 F.
Essence avion.....	107,29 F.
Carburacteur	33,62 F.

Il peut résulter de ce décalage des différences importantes avec les prévisions financières globales exposées plus haut. Il en va de même pour le projet de budget de 1973 qui a été établi avec des prix nettement plus élevés que les prix de cession pratiqués (tarifs du 1^{er} août 1972) :

Etablissement du budget 1973 :

Essence auto.....	103,39 F.
Essence avion.....	105,79 F.
Carburacteur	32,67 F.

Le Service estime qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de faire un pronostic valable sur les prix de reprise en raffinerie qui seront pratiqués en 1973, et que les dépenses prévisibles du Service des Essences en 1973 seront en augmentation.

De toute manière, les prix prévisionnels 1973 demeurent très sensiblement inférieurs aux prix actuellement en vigueur dans le secteur civil :

Au 1^{er} août 1972 :

Essence auto	115,78 F	} Aérodrome d'Orly.
Essence avion	127,68 F	
Carburéacteur	39,13 F	

Quant au montant des droits et taxes inclus dans les prix de cession péréqués indiqués plus haut, il n'a pas varié depuis le 1^{er} avril 1971 et s'analyse ainsi :

DESIGNATION DE LA TAXE	ESSENCE auto.	ESSENCE avion.	CARBU- REACTEUR
	(En francs par hectolitre.)		
T. V. A.	14,61	15,36	4,10
Fonds de soutien des hydrocarbures.	2,32	2,32	»
Taxe intérieure	59,83	55,20	4,57
Timbre douanier	1,20	1,10	0,09
	77,96	73,98	8,76

A partir du 1^{er} juin 1973, une augmentation de ces droits résultera de l'article 4 du projet de loi de finances.

2. — EVOLUTION DES DÉPENSES

L'analyse des principaux chefs de dépenses prévues pour 1973 peut se faire ainsi :

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			En pourcentage.)
1° Personnel :				
Soldes et indemnités du personnel militaire	17	18,7	+ 1,7	+ 10
Traitements et indemnités du personnel civil	11,3	12,3	+ 1	+ 10
Salaires et indemnités du personnel ouvrier	31,2	34,2	+ 3	+ 9,6
Total	59,5	65,2	+ 5,7	+ 9,6
2° Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien :				
Achats de carburants, ingrédients et matériels	557,8	568,7	+ 10,9	+ 1,9
Frais d'exploitation	22	23,9	+ 1,9	+ 8,6
Matériel extra-industriel	2,4	2,6	+ 0,2	+ 8,3
Total	582,2	595,2	+ 13	+ 2,2
3° Charges sociales :				
Versements obligatoires et facultatifs	8,9	9,7	+ 0,8	+ 9
4° Versement au fonds d'amortissement	20	20	»	»
Total général	670,6	690,1	+ 19,5	+ 2,9

A. — *Pour le personnel*, les variations sont dues aux mêmes causes que pour le budget général : hausse des rémunérations et diminution des effectifs.

a) *Rémunérations*. — Les principales mesures sont :

	Millions de francs.
— amélioration des carrières des personnels non officiers des catégories C et D et des agents sur contrat	+ 0,23
— ajustement des crédits afférents aux versements et prestations obligatoires.....	+ 0,26
— extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques.....	+ 0,45
— extension en année pleine des augmentations de salaires de 1972.....	+ 0,07
— revalorisation de primes diverses.....	+ 0,01
— réforme des corps des personnels officiers du Service des Essences.....	+ 0,11
— indemnités diverses	+ 0,30
— modification des prestations familiales.....	+ 0,18
— indemnités pour travaux supplémentaires des personnels administratifs.....	+ 0,31
— heures supplémentaires du personnel ouvrier..	+ 0,60
etc.	

En outre, des provisions destinées à couvrir les revalorisations de la fonction publique, les hausses de salaires des personnels ouvriers, la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires, sont comprises dans les mesures nouvelles ; elles s'élèvent en tout à 4,5 millions de francs.

b) *Effectifs.*

	1972	1973	DIFFERENCE
<i>Personnel militaire :</i>			
Ingénieurs militaires	56	55	— 1
Ingénieurs des travaux	»	»	»
Cadre technique	114	113	— 1
Officiers d'administration	34	34	»
Officiers techniciens	23	23	»
Officiers P. D. L.	16	16	»
Total officiers	243	241	— 2
Agents techniques	151	154	+ 3
Sous-officiers de l'Armée de Terre payés sur budget annexe	12	11	— 1
Personnel féminin	»	5	+ 5
Total sous-officiers	163	170	+ 7
Total personnel mili- taire	406	411	+ 5
<i>Personnel civil :</i>			
<i>Personnels non ouvriers :</i>			
Titulaires	407	400	— 7
Auxiliaires et contractuels	63	60	— 3
Personnels ouvriers	1.247	1.253	+ 6
Total personnel civil	1.717	1.713	— 4

Ces variations d'effectifs sont assez complexes et résultent à la fois de causes générales à l'ensemble des Armées et de causes particulières au Service.

La réduction de 1 % des effectifs a porté sur deux postes d'officiers, trois personnels civils contractuels et quatorze ouvriers. On peut se demander à quoi correspond cette mesure appliquée à un service géré selon des principes de rentabilité industrielle qui devraient le tenir éloigné de toute mesure non justifiée par un motif de rendement.

C'est ainsi que les quatorze postes d'ouvriers ont pu être gagnés en allégeant le dispositif de gardiennage des établissements : on peut considérer que cette mesure est regrettable, certains dépôts ou établissements isolés pouvant ainsi se trouver dangereusement exposés.

Les autres réductions, de moindre importance, ont provoqué des modifications dans la répartition des tâches, à l'intérieur des organismes du service, sans conséquences sur son fonctionnement.

Cependant, du fait même de la diminution du personnel non ouvrier, certains dépôts Essence-Air seront dépourvus de personnel administratif.

La poursuite de cette politique de déflation autoritaire du personnel risque d'aboutir à la longue à des résultats aberrants.

Il faut noter d'ailleurs que, globalement, d'autres mouvements viennent masquer ces réductions d'effectifs :

— trois postes d'agents techniques (militaires) sont créés, compensés par la suppression de trois postes de contractuels ;

— un poste de sous-officier est supprimé pour gager un poste de personnel féminin ;

— cinq postes de personnels féminins de l'Armée de Terre sont créés et compensés par la suppression d'un sous-officier et de quatre postes de sténodactylos civiles ;

— vingt postes d'ouvriers sont créés pour compenser la réduction des heures supplémentaires : exécution de la loi n° 71-1049 du 24 décembre 1971. Ces vingt ouvriers seront des conducteurs mécaniciens de véhicules : ils seront répartis entre les différentes branches du service, de manière à maintenir la disponibilité opérationnelle des dépôts tout en appliquant strictement la nouvelle loi.

c) *Statut*. — Un projet de loi avait été déposé en 1969 sur le bureau de l'Assemblée Nationale en vue de modifier l'organisation des corps d'officiers du Service des Essences. Dès la loi de finances pour 1970, le corps des ingénieurs des travaux était considéré comme en extinction et remplacé par celui des officiers du cadre technique.

En fait, le vote de la loi portant statut des militaires a rendu inutile ce projet, les statuts particuliers des corps d'officiers

pouvant être établis par décrets. Le statut des nouveaux corps d'officiers des Essences fera donc l'objet d'une disposition réglementaire, d'ailleurs en cours d'élaboration, et non d'une loi.

En attendant, la situation de ces personnels est toujours assez difficile : jusqu'à maintenant, les besoins du Service en personnel d'encadrement ont pu être satisfaits en recourant à des officiers détachés de l'Armée de Terre et à des officiers de réserve volontaires pour servir en situation d'activité.

Malgré tout, il existe dans certains corps un écart sensible entre les besoins du Service et les effectifs réels, ce qui ne va pas sans de graves inconvénients : il manquait au total une vingtaine de postes d'officiers et une dizaine de postes de sous-officiers à la date du 1^{er} juillet 1972.

La situation est particulièrement grave pour le corps des ingénieurs des travaux, où le recrutement est complètement arrêté, sans que le statut du cadre technique qui doit le remplacer ait vu le jour.

Chaque année, votre rapporteur met en relief la nécessité de prendre le plus rapidement possible les mesures capables de porter remède à cette situation regrettable... Espérons que l'année 1973 verra enfin publier les textes nécessaires qui sont désormais du domaine du décret, ce qui devrait faciliter leur mise sur pied.

B. — *Pour le matériel*, il faut distinguer :

— les achats de carburants, ingrédients et matériels qui augmentent de 1,9 % seulement, pour faire face aux besoins accrus des Armées, ce qui suppose qu'il n'y aura pas en 1973 de hausse des prix des carburants, comme cela s'était produit en 1971 ;

— les frais d'exploitation du Service, en hausse de 8,6 %, ce qui correspond à la hausse des salaires du personnel saisonnier et à des augmentations de prix et de salaires pour la partie du Service stationnée en Allemagne (F. F. A.) ;

— l'achat et l'entretien des matériels extra-industriels (+ 8,3 %) : ces crédits proviennent du chapitre 34-51, article 4, du budget de la Défense nationale, Section Forces terrestres, et sont destinés aux installations utilisées au stockage et à la livraison de l'essence et des produits au niveau des unités.

III. — Recettes et dépenses en capital.

Les dépenses d'investissement du Service sont couvertes, comme il a été dit ci-dessus, par des prélèvements sur les fonds de réserve et d'amortissement, et par une contribution du budget général pour l'infrastructure et l'équipement des installations non industrielles.

1. ETUDES ET RECHERCHES

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	0,7	0,8	+ 0,1
Crédits de paiement.....	0,8	0,7	— 0,1

Ces crédits seront augmentés en 1973 d'un certain volume de reports (0,3 million de francs en crédits de paiement) dus aux difficultés rencontrées par les fournisseurs pour la mise au point de matériels de conception nouvelle. Les études portent principalement sur les réservoirs souples et les emballages en matières plastiques.

D'autres études portant sur les carburants, les huiles et les ingrédients ont été effectuées par l'Institut français du pétrole pour le compte du Service des Essences des Armées.

2. DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Elles font l'objet de deux chapitres :

— dépenses de caractère industriel alimentées par des prélèvements sur le fonds d'amortissement (17,5 millions de francs) et le fonds de réserve (4 millions de francs). Elles font l'objet d'une ouverture d'autorisations de programme de 24 millions de francs contre 23 millions de francs en 1972, et de 21,5 millions de francs en crédits de paiement contre 29,2 millions de francs en 1972. Des

reports assez importants sont attendus pour la fin de l'année 1972 : des retards sont en effet intervenus pour l'équipement de 59 véhicules avitailleurs d'aéronefs, à la suite de difficultés financières des sociétés titulaires des marchés, et les travaux de construction de deux dépôts à Arras et à Arles ont été ralentis par des difficultés administratives concernant l'achat des terrains ;

— dépenses de caractère extra-industriel : les crédits proviennent de deux chapitres du budget de la Défense nationale :

54-81. — Section commune pour 1 million de francs,

53-91. — Section Forces terrestres . . pour 10 millions de francs, en crédits de paiement, assortis au total de 12,8 millions de francs en autorisations de programme.

*

* *

Ce budget annexe des Essences ne contient donc aucune innovation par rapport aux années précédentes ; il est la suite normale du fonctionnement du Service, dont le rôle est d'acheter en grosses quantités l'essence, les huiles et les ingrédients divers, de les stocker dans ses entrepôts et de les distribuer à la demande aux unités et services dépendant des trois Armées, de la Gendarmerie et de la Délégation ministérielle pour l'armement.

Comme les années précédentes, deux points doivent être notés :

— le caractère nocif des diminutions d'effectifs imposées à un service à gestion industrielle, dont les besoins en personnel devraient être nettement définis par l'ampleur des tâches dont il est chargé ;

— la nécessité de publier dès que possible les statuts des corps militaires d'officiers du Service des Essences, de manière à permettre un recrutement normal.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1973.